

L'Association « Salon d'Arts Plastiques de La Rochelle »

Mlle TOULOUSE Christiane – Présidente d'Honneur et Fondatrice

Mr RAT Philippe – Président - Tel : 0033 6 19 94 75 16

Adresse centralisée pour les inscriptions = Mr RAT Philippe - 20 Rue de la Mousson - 17140 LAGORD

Courriel : salonartsplastiqueslr@gmail.com (SALONARTSPLASTIQUESLR@GMAIL.COM)

Philippe.rat38@gmail.com (PHILIPPE.RAT38@GMAIL.COM)

Organise du 14 octobre au 3 novembre 2024

La 4^{ème} EXPO Internationale 2024 d'Arts Plastiques de La Rochelle

Les inscriptions seront closes **le Lundi 24 Juin 2024** ou sans préavis
Dès que la limite de capacité du nombre d'exposants sera atteinte pour la salle.

FICHE D'INSCRIPTION CENTRE CULTUREL LE MEUR

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée au siège de l'association.

Tout bulletin incomplet ou illisible ne sera pas pris en compte (MERCI D'ECRIRE en MAJUSCULES)

NOM _____ PRENOM : _____

Téléphone Domicile : _____ Téléphone Bureau : _____

Téléphone Portable : _____ Adresse Mail : _____

Adresse : _____

Site WEB : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____ n° SIRET/MDA/ADAGP/SAIF : _____

Etes-vous professeur d'arts plastiques OUI - NON

Exposez-vous-en : Peinture.... Sculpture.... Tapisserie.... Autre catégorie (à préciser) _____

Les désistements sont remboursés, si les artistes préviennent **avant le 15 Mai 2024**

Description des œuvres et frais d'inscription

En complétant ce tableau, vous vous engagez à exposer l'œuvre/les œuvres qui a/ont été inscrite(s) et retenue(s) par le comité de sélection.

TITRE ŒUVRE (en majuscule SVP)	CATEGORIE Huile, dessin, ..., sculpture	FORMAT l x L x H en cm	PRIX De vente en euros	FRAIS PARTICIPATION Régulé par chèque	FRAIS REEXPEDITION Si nécessaire 50 euros par colis Régulé par chèque
TOTAL en euros			FRAIS CATALOGUE facultatif 30 euros		
TOTAL en euros					

- Les frais de participation devront être réglés par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Salon de La Rochelle » concomitamment à l'envoi de la fiche d'inscription, complétée et dûment signée, et ce **pour le 24 juin 2024 au plus tard.**
- Les frais éventuels de réexpédition seront réglés par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Salon de La Rochelle ». Le chèque sera impérativement joint à la fiche d'inscription et transmis **pour le 24 juin 2024 au plus tard.**

Préciser le nom de la banque et le n° du chèque

- Pour l'inscription =
- Pour la réexpédition des œuvres =

La participation à l'Exposition implique l'acceptation sans réserve du Règlement.

Date et signature précédée de la mention manuscrite :

« Ma participation à l'Exposition Internationale 2024 d'Arts Plastiques de La Rochelle, au sein du Centre Culturel LE MEUR, implique mon acceptation sans réserve du Règlement pour le Centre Culturel LE MEUR »